

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectifN° dossier SPANC de l'Adour : **CF/223/20/013 RL**Visite effectuée le **17/02/20**

Nombre de page du présent rapport : 2

Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : M. DE COMMINES DE MARSILLY
Adresse actuelle : 50b rue du Baron d'Arros – 97233 SCHOELCHER
Téléphone : /

Terrain :

Adresse : 2 Impasse du Marboré – 65310 HORGUES
Parcelle habitation : AC 166
Superficie du terrain : 1206 m²
Superficie disponible : 100 m²
Traitement adapté au sol : Epanchage souterrain selon l'étude hydropédologique de HYDRO-IMPACT n°ASS/PA 650708202 d'août 2007 et sa note additive du 14/01/08
Exutoire sur parcelle : Aucun

Habitation :

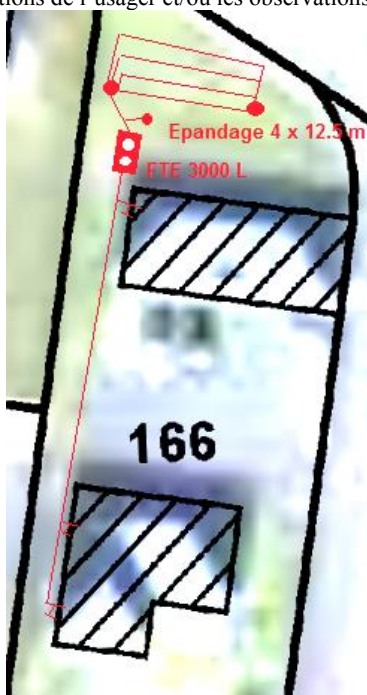
Type de bâtiment : Résidence locative
Nombre de pièces principales : 5
Nombre d'occupants : 6
Parcelle assainissement : AC 166

Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : 06/04/2011
Type d'installation : Fosse toutes eaux de 3000 L et épanchage souterrain de 4 x 12.5 m
Regards : 3 tés de collecte, 2 regards pour la fosse toutes eaux et 2 regards pour l'épanchage (répartition et bouclage).

Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non concerné	Pas de travaux à prévoir
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non	/
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementaux	Non	/
Installation incomplète	Non	/
Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non	/
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
évaluation du fonctionnement de l'installation		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non	Écoulement difficile en sortie de fosse et traces de niveau très haut dans la fosse
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure		
Entretien conforme	Non	Ventilation secondaire cassé et colmaté et Préfiltre de la fosse à nettoyer
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Vidange réalisée le 01/07/2016 (pas de justificatif)
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Oui	/
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non	/

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

Conformité de l'installation : L'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car elle est complète et fonctionnelle. Notons cependant qu'elle présente un problème d'écoulement dû à un défaut d'entretien.

Travaux obligatoires à une mise en conformité

Liste de recommandations

1. Remonter la ventilation secondaire et la munir d'un extracteur
2. Nettoyer le dépôt dans le tuyau de la ventilation secondaire qui empêche le bon écoulement des eaux issues de la fosse
3. Nettoyer le préfiltre de la fosse au jet d'eau annuellement

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Recommandation non soumise à un délai de réalisation.

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **18 février 2020**.
 Le Président du SPANC,
 Gérard MENVIELLE.